



349, rue Labelle  
Saint-Jérôme (Québec)  
J7Z 5L2

Région des Laurentides

---

## AVIS PUBLIC

---

### RÈGLEMENTS NUMÉROS 359-22, 360-22, 361-22, 362-22, 363-22 ET 364-22

**AVIS PUBLIC** vous est par la présente donné par le soussigné, qu'à sa session ordinaire du 23 novembre 2022, le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a adopté les règlements numéros 359-22, 360-22, 361-22, 362-22, 363-22 et 364-22 concernant les prévisions budgétaires pour l'année 2023 ainsi que la répartition des dépenses.

Les quotes-parts à chacune des municipalités-membres seront donc envoyées en conséquence dans les délais prévus.

Lesdits règlements sont présentement au bureau de la MRC de La Rivière-du-Nord (349, rue Labelle à Saint-Jérôme) ainsi qu'au bureau de chacune de ses municipalités constituantes et toute personne intéressée peut communiquer avec la MRC de La Rivière-du-Nord.

Ces règlements entreront en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 28<sup>e</sup> jour de novembre 2022.

Roger Hotte, directeur général et  
secrétaire-trésorier